

Logements sociaux : pour les candidats au comité, c'est trop tard... - 02/03/2012

La brochure a été envoyée trop tard : des locataires de sociétés de logement public verront leur candidature au comité consultatif refusée d'office.

Dans les sociétés de logement public, il y a d'une part un conseil d'administration et d'autre part un comité consultatif des locataires et des propriétaires. Ces 68 comités doivent être renouvelés tous les 4 ans. Et ça se prépare maintenant, pour des élections prévues en juin.

Chaque locataire devait donc recevoir une information précise de leur société de logement. Les candidatures sont à renvoyer pour le 5 mars au plus tard. Or, à la fin du mois de février, certaines sociétés de logement n'avaient pas encore reçu la brochure de la part de la Société Wallonne du Logement.



Au MR, le député wallon Pierre-Yves Jeholet ironise : *« Pas très sérieux de la part d'un ministre (Jean-Marc Nollet, NDLR) qui veut accentuer la participation des citoyens au travers de la réforme du logement. C'est montrer peu de considération pour les locataires et pour les sociétés de logement »*. Il interpellera d'ailleurs le ministre du Logement à ce sujet d'ici quelques jours. *« Je demande qu'il revoie sa copie et qu'on reporte les délais »*.

Dans certaines sociétés de logement, on se plaint amèrement de la situation : *« Nous n'avons été dans cette triste affaire que la courroie de transmission d'une information mal gérée par les instances supérieures »*.

À l'association wallonne des comités consultatifs des locataires et des propriétaires, c'est la consternation. *« Je vais encore devoir me fâcher. Ça pose un gros problème, ces retards dans la distribution des brochures »*, confirme la présidente Marie-Claire Brancart.

L'association est d'ailleurs submergée d'appels. *« Il faut savoir que toutes les candidatures envoyées en retard seront d'office refusées par la Société wallonne du Logement. Celle-ci n'a pas le choix, selon un arrêté du gouvernement du 31 janvier 2008 »*, précise-t-elle.

Refus ? Recours !

Une fois le refus notifié, elle conseille aux candidats de ne pas laisser tomber et d'introduire immédiatement un recours à la commission des recours et de contrôle de la Société wallonne du Logement, à Charleroi. « *Les candidatures seront alors repêchées. Mais c'est vraiment déplorable d'entamer ce genre de démarche par un recours. Ça peut être décourageant, surtout pour les nouveaux candidats* », insiste-t-elle.

Pas de chance : les comités consultatifs des locataires et des propriétaires avaient justement fait savoir qu'ils étaient contents de la dernière réforme du logement, parce qu'elle implique davantage les habitants dans la gestion des sociétés de logement. « *On tente de rester positif. Et on va essayer d'obtenir un délai* », conclut la présidente, aussi zen que possible.

Pascale SERRET (L'Avenir)